

**Récépissé de déclaration de changement d'exploitant
Société ONELAZZA
Commune de Verneuil-en-Halatte**

LA PRÉFÈTE DE L'OISE
Chevalier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le Code de l'environnement, notamment les livres I et V des parties législative et réglementaire ;
Vu la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement fixée aux articles R. 511-9 à R. 511-10 du Code de l'environnement ;
Vu les articles L.181 15, R. 181-47 et R. 512-68 du Code de l'environnement relatifs aux conditions de déclaration de changement d'exploitant d'une installation classée ;
Vu l'arrêté préfectoral du 26 novembre 2021 autorisant la société GAMMALOG à exploiter une plateforme logistique sur le territoire de la commune de Verneuil-en-Halatte, avenue du Parc ALATA ;
Vu l'arrêté préfectoral complémentaire du 2 mai 2022 autorisant la société GAMMALOG à exploiter la plateforme logistique susmentionnée et précisant que les installations concernées sont répertoriées sous les rubriques n°1510-1 (A), n°1532-b (D), n°2910-A.2 (DC), n°2925-1 (D), n°4320-2 (D) et n° 4510-2 (DC) ;
Vu le courrier du 3 octobre 2022 par lequel M. Valentin MEYER, en qualité de Directeur général délégué de la société AXA REAL ESTATE INVESTMENT MANAGERS SGP, mandataire social de la société ONELAZZA, dont le siège social est situé au 6, place de la pyramide Tour Majunga – La Défense 9 à Puteaux (92800), déclare que la société ONELAZZA (RCS Nanterre – 908 875 693) exploite, depuis le 3 octobre 2022, les installations précédemment exploitées par la société GAMMALOG (RCS Compiègne – 838 972 388) à Verneuil-en-Halatte ;
Vu l'avis de l'inspecteur de l'environnement en date du 4 novembre 2022 suite à la déclaration susmentionnée ;
Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Oise,

DÉLIVRE

à la société ONELAZZA (RCS Nanterre – 908 875 693), récépissé de sa déclaration de changement d'exploitant pour l'exploitation d'une plateforme logistique initialement exploitée par la société GAMMALOG (RCS Compiègne – 838 972 388) située sur le territoire de la commune de Verneuil-en-Halatte.

Il est de la responsabilité de l'exploitant de se référer aux arrêtés ministériels, relatifs aux prescriptions générales, applicables au titre des rubriques de son activité.

Les conditions de fonctionnement de l'établissement, imposées au prédécesseur en nom, restent applicables.

Fait à Beauvais, le **24 NOV. 2022**

Pour la Préfète et par délégation,
Pour le Directeur départemental des territoires
et par délégation,
Le responsable du bureau de l'environnement


Christophe VALLET